

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER
DE LA CSSF

N°126

Juillet 2011



ACTUALITE

Rapport d'activités de la CSSF en anglais

La version anglaise du rapport d'activités 2010 de la CSSF est disponible dans sa version intégrale sur le site Internet de la CSSF, rubrique « Publications », sous-rubrique « [Annual Report 2010](#) ».

RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté 4 nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

Surveillance des OPC

Bruno DAWANCE

Isabelle WAGNER

Systèmes d'informations et surveillance des PSF de support

Ylenia GAMBUTO

Jill RODEN

La CSSF compte 398 agents, dont 206 hommes et 192 femmes au 15 juillet 2011.

REGLEMENTATION NATIONALE

■ REGLEMENT CSSF N° 11-03

Publication du règlement CSSF N° 11-03 relatif à l'établissement d'une liste des agréments visés à l'article 1er, section B du règlement grand-ducal du 15 février 2010 déterminant les conditions de qualification professionnelle des réviseurs d'entreprises

■ REGLEMENT CSSF N° 11-02

Publication du règlement CSSF N° 11-02 relatif à l'établissement d'une liste des diplômes de Master ou correspondant à une formation équivalente répondant aux conditions visées aux paragraphes (1) et (2) de l'article 2 du règlement grand-ducal du 15 février 2010 déterminant les conditions de qualification professionnelle des réviseurs d'entreprises

■ REGLEMENT CSSF N° 11-01

Publication du règlement CSSF N° 11-01 relatif :

1) à l'adoption des normes d'audit dans le domaine du contrôle légal des comptes dans le cadre de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit,

2) à l'adoption des normes dans le domaine des autres missions réservées par la loi à titre exclusif aux réviseurs d'entreprises agréés dans le cadre de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit,

3) à l'adoption des normes relatives à la déontologie et au contrôle interne de qualité dans le cadre de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

■ CIRCULAIRE CSSF 11/518

La circulaire CSSF 11/518 rend attentive à l'entrée en vigueur du règlement CSSF N° 11-01 relatif :

1) à l'adoption des normes d'audit dans le domaine du contrôle légal des comptes dans le cadre de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit,

2) à l'adoption des normes dans le domaine des autres missions réservées par la loi à titre exclusif aux réviseurs d'entreprises agréés dans le cadre de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit,

3) à l'adoption des normes relatives à la déontologie et au contrôle interne de qualité dans le cadre de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

et à l'adoption des parties « Modalités d'application et autres informations complémentaires » et « Annexes » des normes internationales d'audit et de la norme internationale de contrôle qualité.

■ CIRCULAIRE CSSF 11/517

La circulaire CSSF 11/517 rend attentive à l'entrée en vigueur de la loi du 20 mai 2011 qui a notamment pour objet la transposition en droit national de la directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements.

■ CIRCULAIRE CSSF 11/516

La circulaire CSSF 11/516 a pour objet les déclarations du GAFI concernant

1) les juridictions dont les régimes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme présentent des déficiences substantielles et stratégiques ;

2) les juridictions dont les progrès ont été jugés insuffisants ;

3) les juridictions dont les régimes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ne sont pas satisfaisants.

COMMUNIQUES DE PRESSE

■ COMPTES DE PROFITS ET PERTES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU 30 JUIN 2011

Communiqué de presse 11/25 du 19 juillet 2011

Sur base de chiffres provisoires, la CSSF évalue le résultat avant provisions du secteur bancaire luxembourgeois à 2.921 millions d'EUR pour le premier semestre de 2011. Par rapport à la même période de l'exercice 2010, le résultat avant provisions progresserait ainsi de 25,3%.

La hausse du résultat avant provisions s'explique toutefois largement par des **effets non récurrents au niveau des « autres revenus nets »** d'un nombre très limité de banques de la place. Il s'agit de variations de juste valeur sur les portefeuilles titres dont l'évolution a été particulièrement favorable en comparaison annuelle.

Les revenus opérationnels récurrents – revenus d'intérêts et de commissions - s'inscrivent dans la continuité des résultats publiés au 31 mars 2011. Pour la **marge d'intérêts**, la tendance reste baissière (-0,8%) alors que les **revenus de commissions** poursuivent leur hausse (+6,8%). Néanmoins, les évolutions enregistrées au niveau de ces deux postes sont moins prononcées qu'au cours des périodes précédentes.

Les **frais généraux** restent pratiquement inchangés alors même que les frais de personnel reculent de 2,2% dans un contexte d'emploi en baisse.

Dans l'ensemble, l'addition des facteurs exposés ci-dessus aboutit ainsi pour le premier semestre 2011 à un résultat apparent avant provisions qui augmenterait de 25,3% en comparaison annuelle. **Si l'on fait abstraction des autres revenus nets, l'augmentation s'établit à 4,1%.**

Compte de profits et pertes au 30 juin 2011

Postes en millions d'EUR	Juin 2010	Juin 2011	%
Marge d'intérêts ¹	2.902	2.878	-0,8%
Revenus de commissions	1.798	1.920	+6,8%
Autres revenus nets	-76	414	
Produit bancaire	4.624	5.212	+12,7%
Frais de personnel	1.274	1.245	-2,2%
Autres frais généraux	1.019	1.046	+2,6%
Frais généraux	2.293	2.292	-0,1%
Résultat avant provisions	2.330	2.921	+25,3%

¹ Y compris dividendes perçus sur les filiales

■ TEST DE RESISTANCE BANCAIRE EUROPEEN 2011

Communiqué de presse 11/24 du 15 juillet 2011

Le test de résistance bancaire européen 2011, qui a été mené par l'Autorité bancaire européenne (European Banking Authority (EBA)), en coopération avec les autorités de surveillance prudentielle nationales, le Comité européen du risque systémique (CERS), la Banque centrale européenne (BCE) et la Commission européenne fait partie des instruments mis en œuvre par le Système européen de surveillance financière pour évaluer la résistance du secteur financier. Il vise à accroître la transparence, identifier des vulnérabilités, informer les décideurs politiques et assurer que des mesures appropriées, y compris un éventuel renforcement des fonds propres, sont prises afin de remédier aux déficiences constatées.

L'exercice 2011 a été réalisé sur un échantillon de 90 banques européennes qui représentent 65% des actifs consolidés du secteur bancaire européen. Le test mesure si le capital de ces banques reste adéquat par rapport à la norme de 5% en fonds propres au sens étroit (« Core Tier 1 ») dans l'hypothèse d'un scénario macro-économique défavorable développé par la BCE et approuvé par les autorités impliquées dans l'exercice. Ce scénario défavorable prévoit une forte détérioration d'un nombre de paramètres macro-économiques par rapport aux prévisions d'automne 2010 de la Commission européenne. De plus amples informations sur la méthodologie commune et la conduite de l'exercice, y compris le processus d'assurance qualité, sont disponibles sur le site internet de l'EBA.

Conformément aux lignes directrices de l'EBA concernant la composition de l'échantillon, la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg a été incluse dans l'exercice par la CSSF et elle est ainsi la seule banque luxembourgeoise qui participe directement au test de résistance européen. D'autres banques de la place sont couvertes indirectement par le biais de leurs maisons mères incluses dans l'échantillon sur base de leurs comptes consolidés qui comprennent en particulier leurs entités luxembourgeoises. De la sorte presque 80% des actifs de la place bancaire luxembourgeoise sont couverts par l'exercice.

Sur base de la méthodologie commune, qui comprend diverses hypothèses restrictives, le ratio de solvabilité « Core Tier 1 » estimé pour la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg augmenterait sous l'effet du scénario défavorable à 13,3% en 2012 contre 12% en fin d'année 2010. Il s'ensuit que le ratio de solvabilité « Core Tier 1 » de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg demeurerait, même dans le scénario défavorable, largement supérieur à la valeur de référence de 5%. Le ratio de 13,3 % serait atteint sans devoir tenir compte d'éventuelles mesures d'atténuation décidées par la direction de la banque, notamment par l'extourne de provisions anticycliques (provisions forfaitaires).

L'amélioration de la solvabilité estimée de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg de 2010 à 2012 s'explique largement par la capacité de la banque à générer au cours des années 2011 et 2012 des profits qui excèdent les dépréciations présumées d'actifs et la marge d'intérêt réduite sous le scénario défavorable prévu dans le test. En conséquence, la CSSF estime qu'aucune mesure correctrice d'ordre prudentiel ne s'impose dans ce contexte.

Les résultats détaillés du test de résistance de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg sont disponibles sur le site internet de la CSSF à l'adresse www.cssf.lu.

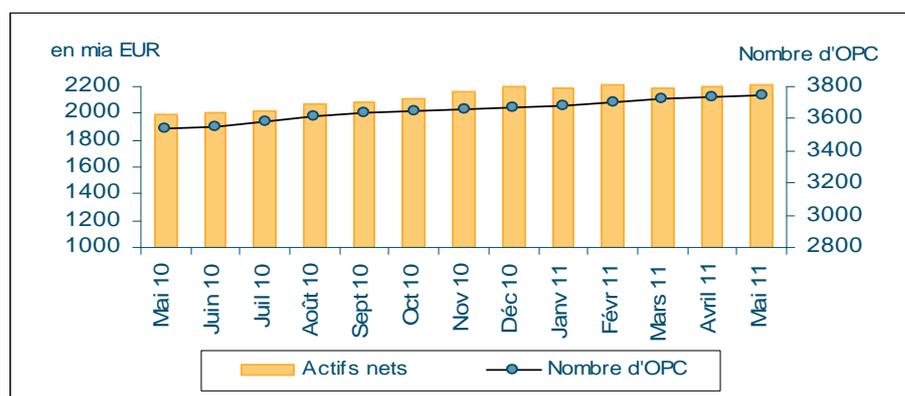
■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE MAI 2011

Communiqué de presse 11/23 du 15 juillet 2011

I. Situation globale

Au 31 mai 2011, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 2.219,208 milliards contre EUR 2.195,408 milliards au 30 avril 2011, soit une augmentation de 1,08% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 11,38%.

En somme, l'industrie des OPC luxembourgeois a enregistré au mois de mai une variation positive se chiffrant à EUR 23,800 milliards. Cette augmentation résulte d'émissions nettes positives à concurrence d'EUR 7,906 milliards (+0,36%) et d'un impact favorable des marchés financiers à concurrence d'EUR 15,894 milliards (+0,72%).



Le nombre d'organismes de placement collectif (OPC) et de fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.749 par rapport à 3.736 le mois précédent. 2.374 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 11.811 compartiments. En y ajoutant les 1.375 entités à structure classique, au total 13.186 entités sont actives sur la place financière.

Concernant l'investissement net en capital et l'impact des marchés financiers sur les OPC luxembourgeois, les faits suivants sont à relever pour le mois de mai.

Les catégories d'OPC à actions ont fait état de développements divergents au mois de mai. La plupart des bourses ont fini à la baisse face aux tensions sur les marchés de la dette souveraine dans la zone Euro, à la fragilité de la croissance mondiale et à l'évolution des taux d'inflation dans les pays émergents. C'est finalement l'évolution des cours de change qui a fait que la plupart des catégories d'OPC à actions ont fini à la hausse. Ainsi l'USD s'est apprécié de 3,30 % et le JPY de 2,94% vis-à-vis de l'EUR ce qui a compensé l'impact de l'évolution défavorable des bourses sur les OPC à actions. N'ayant pu bénéficier de cet effet, ce sont en conséquence principalement les catégories d'OPC à actions européennes qui ont subi des baisses de cours au mois de mai.

Concernant l'investissement net en capital, les OPC à actions ont en somme enregistré des rachats nets au mois de mai.

Evolution des OPC à actions au mois de mai 2011*

	Variation de marché	Emissions nettes
Actions marché global	0,48%	0,64%
Actions européennes	-0,43%	0,11%
Actions américaines	1,32%	-0,42%
Actions japonaises	1,10%	-1,71%
Actions Europe de l'Est	-2,62%	-0,43%
Actions Asie	1,14%	0,67%
Actions Amérique latine	0,56%	-0,79%
Actions autres	0,23%	0,53%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

Face à une légère baisse des anticipations d'inflation dans la zone Euro, ceci dû principalement au relâchement des prix des matières premières et face à une demande accentuée des investisseurs pour des obligations d'Etat à notation élevée, les OPC à obligations libellées en Euro ont en moyenne enregistré des gains de cours pendant le mois de mai. Néanmoins les tensions sur les marchés de la dette souveraine dans la zone Euro et en particulier les problèmes en relation avec la restructuration de la dette publique grecque ont encore accentué les fluctuations des écarts de rendement entre obligations d'Etat libellées en Euro.

Aux Etats-Unis la fin des mesures exceptionnelles de politique monétaire et la faiblesse des données conjoncturelles ont augmenté la demande des investisseurs pour des obligations d'Etat. Ainsi les OPC à obligations libellées en USD ont enregistré une hausse des cours qui a été intensifiée par l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR.

Du côté des émissions nettes, les catégories d'OPC d'obligations du marché global et la catégorie d'OPC à valeurs mobilières diversifiées ont enregistré le volume de souscriptions nettes le plus élevé.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois de mai 2011*

	Variation de marché	Emissions nettes
Marché monétaire en EUR	0,07%	0,71%
Marché monétaire en USD	3,28%	-3,67%
Marché monétaire marché global	1,07%	0,61%
Obligations libellées en EUR	0,84%	-0,22%
Obligations libellées en USD	3,26%	4,99%
Obligations marché global	1,02%	1,48%
Obligations High Yield	1,29%	3,74%
Autres	1,79%	-1,66%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois à valeurs mobilières diversifiées et des fonds de fonds au mois de mai est illustrée dans le tableau suivant:

OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de mai 2011*

	Variation de marché	Emissions nettes
OPC diversifiés	0,30%	1,33%
Fonds de Fonds	0,09%	-0,15%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II de la loi de 2002 et les FIS

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2007	1 653	1 646,341 €	643	295,939 €	572	117,115 €	2 868	2 059,395 €
31/01/2008	1 662	1 539,494 €	653	293,197 €	617	118,450 €	2 932	1 951,141 €
29/02/2008	1 680	1 543,385 €	654	296,900 €	638	122,560 €	2 972	1 962,845 €
31/03/2008	1 700	1 480,352 €	663	292,614 €	649	122,479 €	3 012	1 895,445 €
30/04/2008	1 733	1 541,312 €	675	296,483 €	675	126,281 €	3 083	1 964,076 €
31/05/2008	1 736	1 566,198 €	678	303,800 €	691	126,961 €	3 105	1 996,959 €
30/06/2008	1 755	1 480,895 €	682	292,539 €	716	128,658 €	3 153	1 902,092 €
31/07/2008	1 784	1 471,973 €	688	292,279 €	748	132,105 €	3 220	1 896,357 €
31/08/2008	1 817	1 487,918 €	695	293,025 €	772	137,050 €	3 284	1 917,993 €
30/09/2008	1 827	1 375,104 €	699	285,360 €	796	136,232 €	3 322	1 796,696 €
31/10/2008	1 845	1 243,344 €	701	270,891 €	805	132,793 €	3 351	1 647,028 €
30/11/2008	1 840	1 206,535 €	709	265,744 €	815	131,958 €	3 364	1 604,237 €
31/12/2008	1 826	1 169,389 €	708	259,809 €	837	130,455 €	3 371	1 559,653 €
31/01/2009	1 837	1 183,116 €	710	252,878 €	851	135,540 €	3 398	1 571,534 €
28/02/2009	1 838	1 149,100 €	709	246,367 €	855	134,824 €	3 402	1 530,291 €
31/03/2009	1 840	1 154,891 €	698	240,229 €	858	131,443 €	3 396	1 526,563 €
30/04/2009	1 847	1 213,147 €	697	240,906 €	871	138,879 €	3 415	1 592,932 €
31/05/2009	1 849	1 243,508 €	693	235,626 €	883	140,135 €	3 425	1 619,269 €
30/06/2009	1 846	1 255,762 €	691	232,770 €	898	142,724 €	3 435	1 631,256 €
31/07/2009	1 848	1 327,841 €	684	234,610 €	906	143,579 €	3 438	1 706,030 €
31/08/2009	1 851	1 360,316 €	678	232,282 €	920	146,819 €	3 449	1 739,417 €
30/09/2009	1 849	1 394,016 €	670	229,669 €	938	150,149 €	3 457	1 773,834 €
31/10/2009	1 844	1 399,816 €	664	227,254 €	946	150,458 €	3 454	1 777,528 €
30/11/2009	1 858	1 415,274 €	651	221,603 €	964	152,033 €	3 473	1 788,910 €
31/12/2009	1 843	1 465,743 €	649	221,203 €	971	154,047 €	3 463	1 840,993 €
31/01/2010	1 842	1 477,013 €	649	220,250 €	989	163,425 €	3 480	1 860,688 €
28/02/2010	1 843	1 511,384 €	646	221,532 €	1 009	165,018 €	3 498	1 897,934 €
31/03/2010	1 847	1 584,238 €	643	226,268 €	1 026	170,032 €	3 516	1 980,538 €
30/04/2010	1 842	1 611,938 €	640	227,551 €	1 039	173,398 €	3 521	2 012,887 €
31/05/2010	1 846	1 589,202 €	637	225,773 €	1 059	177,438 €	3 542	1 992,413 €
30/06/2010	1 843	1 600,977 €	636	224,773 €	1 071	184,887 €	3 550	2 010,637 €
31/07/2010	1 849	1 610,800 €	638	222,244 €	1 095	186,179 €	3 582	2 019,223 €
31/08/2010	1 855	1 653,112 €	637	223,081 €	1 122	192,797 €	3 614	2 068,990 €
30/09/2010	1 858	1 667,806 €	631	220,834 €	1 144	195,100 €	3 633	2 083,740 €
31/10/2010	1 854	1 688,755 €	630	219,558 €	1 161	199,262 €	3 645	2 107,575 €
30/11/2010	1 851	1 733,602 €	629	219,956 €	1 176	207,314 €	3 656	2 160,872 €
31/12/2010	1 846	1 762,666 €	629	222,178 €	1 192	214,150 €	3 667	2 198,994 €
31/01/2011	1 847	1 748,015 €	626	220,255 €	1 211	215,757 €	3 684	2 184,027 €
28/02/2011	1 857	1 770,049 €	620	220,032 €	1 228	218,117 €	3 705	2 208,198 €
31/03/2011	1 858	1 755,924 €	622	216,151 €	1 244	218,821 €	3 724	2 190,896 €
30/04/2011	1 858	1 759,531 €	624	213,823 €	1 254	222,054 €	3 736	2 195,408 €
31/05/2011	1 864	1 782,367 €	619	211,981 €	1 266	224,860 €	3 749	2 219,208 €

■ UCITS IV NOTIFICATION PROCEDURE

Communiqué de presse 11/22 du 8 juillet 2011

We refer to CSSF Circular 11/509 of 15 April 2011 (the "Circular") and would like to remind the UCITS which are governed by Luxembourg law and which intend to market their units in another Member State, that all the documents constituting a notification file must be grouped together in a "single package".

This notification package should include the documents as set out in point 1.3 of the Circular, such as, but not limited to, the "Notification letter" (LN) and the "CSSF attestation letter" (AT).

In this context we would like to draw the above-mentioned UCITS' attention to the following:

(i) CSSF attestation letters issued by the CSSF prior to 1 July 2011 are no longer valid for notification purposes, i.e. these letters can not be included in the UCITS IV notification package and only new UCITS IV attestation letters, issued by the CSSF after 1 July 2011, should be used.

Applications for new UCITS IV attestation letters should be addressed to the CSSF (prior to sending the notification file to the CSSF) in accordance with the provisions of the Circular.

(ii) Details on the format and mapping of the notification letter can be found in Annex 4 to the Circular, which refers to the template provided by the European Commission, i.e. Annex I to Commission Regulation (EU) No. 584/2010 of 1 July 2010.

Please be informed that UCITS must complete all fields when filling out this template, i.e. no blanks should be left or fields be deleted (and "not applicable" or similar wording should be inserted, if necessary).

(iii) The CSSF recommends that the UCITS duly informs itself as to the specific requirements of the UCITS host Member State as mentioned in Part B of Annex I to Commission Regulation (EU) No. 584/2010 (i.e. "3. Other information required by the competent authorities of the host Member State in accordance with Article 91(3) of Directive 2009/65/EC", including the manner and evidence of payment due to these competent authorities, if required) in order to submit a complete notification file in this regard.

COMMUNIQUES

■ RAPPEL DE CERTAINES EXIGENCES DECOULANT DES NORMES IFRS APPLICABLES AUX EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUMIS A LA LOI TRANSPARENCE : INFORMATIONS A DONNER DANS LES ETATS FINANCIERS

En vertu de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières (ci-après, la « Loi Transparence »), la CSSF veille à ce que l'information financière publiée par les émetteurs de valeurs mobilières soit établie conformément aux référentiels comptables applicables.

Dans le cadre de cette mission, pour un échantillon de 146 émetteurs ayant établi leurs états financiers au titre de l'exercice 2010 selon les normes internationales d'information financière (IFRS), la CSSF a analysé le respect de certaines exigences minimales requises par les normes IFRS suivantes : IAS 1 « Présentation des états financiers », IAS 10 « Evénements postérieurs à la date de clôture » et IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

Les constats faits suite à cette revue générale amènent la CSSF à rappeler que certaines exigences minimales en termes d'informations sont à inclure dans les états financiers, consolidés ou non, établis selon les normes IFRS, et plus particulièrement pour le respect des normes susmentionnées.

Ainsi, la norme IFRS 8 sur les secteurs opérationnels exige de toute entité dont les instruments d'emprunt ou de capitaux propres sont négociés sur un marché public, qu'elle définisse ses secteurs opérationnels, au sens de la norme, et qu'elle présente pour ces secteurs opérationnels des informations tant à caractère général que plus spécifiques, relatives alors au résultat, aux actifs et passifs par secteur. Outre ces informations sectorielles, des données relatives aux produits et services, aux zones géographiques et aux principaux clients sont également à fournir à l'échelle de l'entité. Suite à son contrôle, la CSSF a constaté, pour un nombre significatif d'émetteurs revus, que les informations requises par cette norme IFRS étaient incomplètes, voire manquantes.

La CSSF a également constaté certains manquements en relation avec les normes IAS 1 sur la présentation des états financiers et IAS 10 sur les événements postérieurs à la clôture et souhaite alors rappeler certaines exigences de ces normes. Ainsi, celles-ci exigent que les entités fournissent aux utilisateurs de leurs états financiers :

- les informations nécessaires pour leur permettre d'évaluer les objectifs, procédures et processus de l'entité mis en œuvre pour la gestion du capital ;
- les informations sur le montant, total et par action, des dividendes proposés ou décidés avant l'autorisation de publication des états financiers, mais non encore distribués, ainsi que le montant des dividendes préférentiels cumulatifs non comptabilisés ;
- la date de l'autorisation de publication des états financiers et l'organe responsable qui a donné cette autorisation.

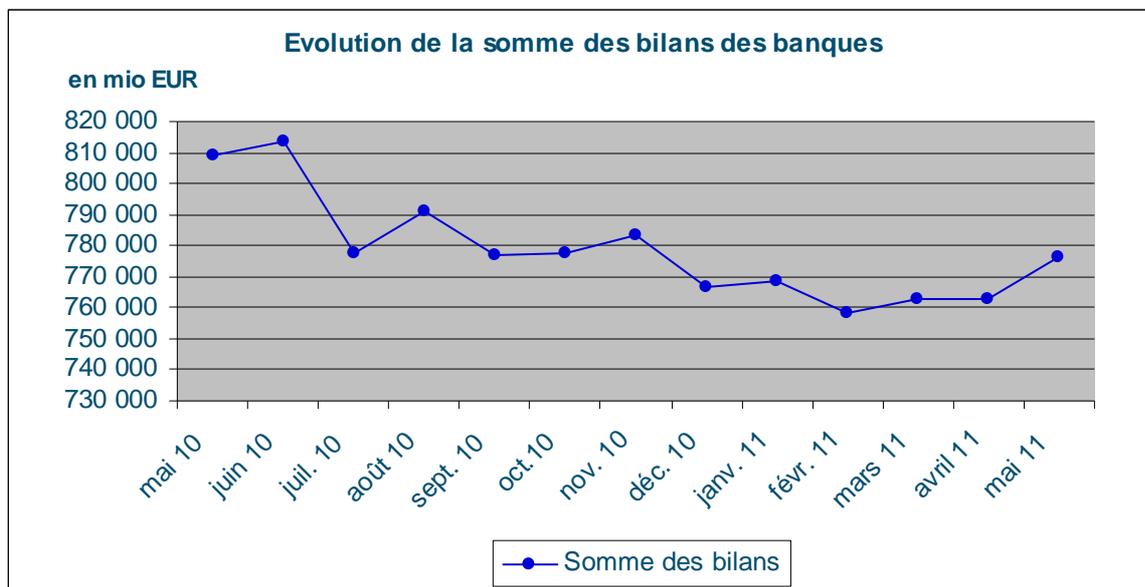
Ces rappels résultent d'une revue générale de certaines exigences des normes et ne préjugent pas des résultats des autres revues spécifiques menées par la CSSF dans le cadre de sa mission de contrôle de l'information financière publiée par les émetteurs soumis à la Loi Transparence.

Plus d'informations sur les contrôles menés par la CSSF dans le cadre de sa mission en vertu de l'article 22(2) point h) de la Loi Transparence sont données dans son Rapport Annuel 2010, disponible sur son site internet, à la rubrique [Publications > Rapports d'activités](#).

STATISTIQUES

BANQUES

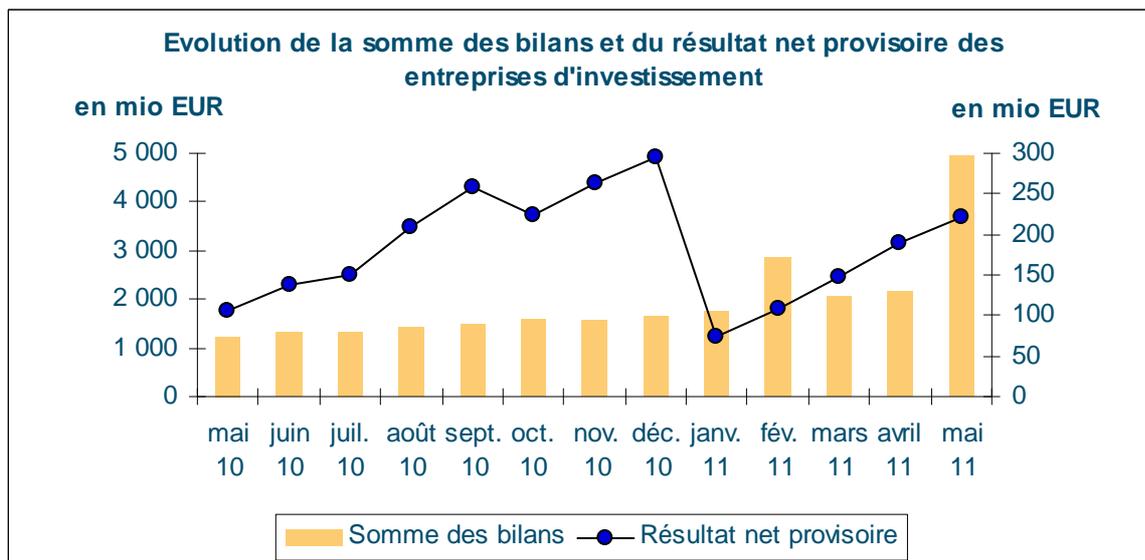
Somme des bilans des banques au 31 mai 2011 en hausse



La somme des bilans augmente de 1,80% sur un mois. En glissement annuel, la baisse atteint 4,02%.

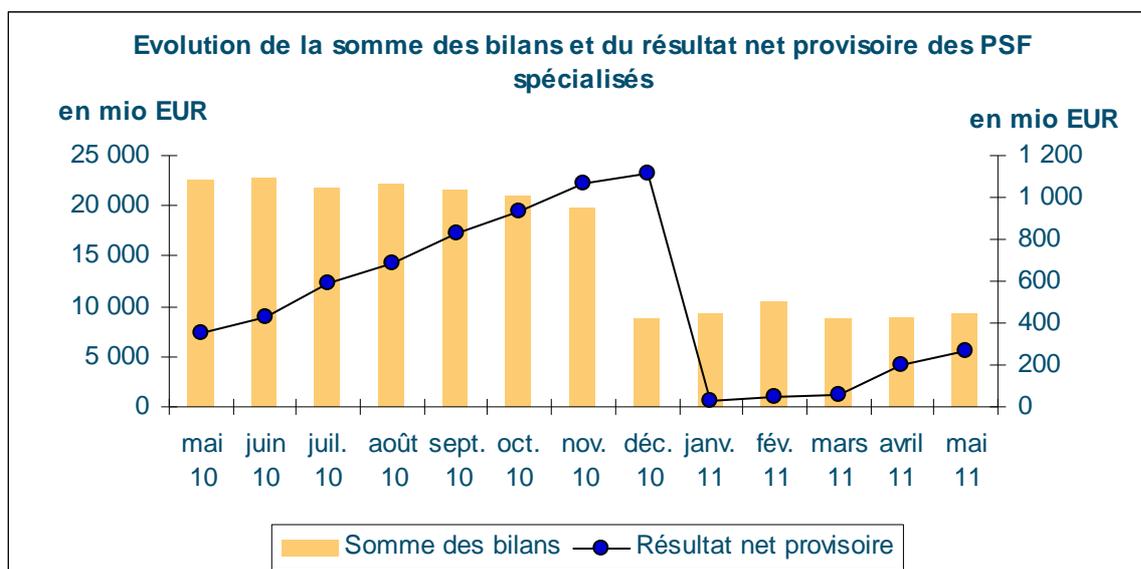
ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Somme des bilans des entreprises d'investissement au 31 mai 2011 en hausse



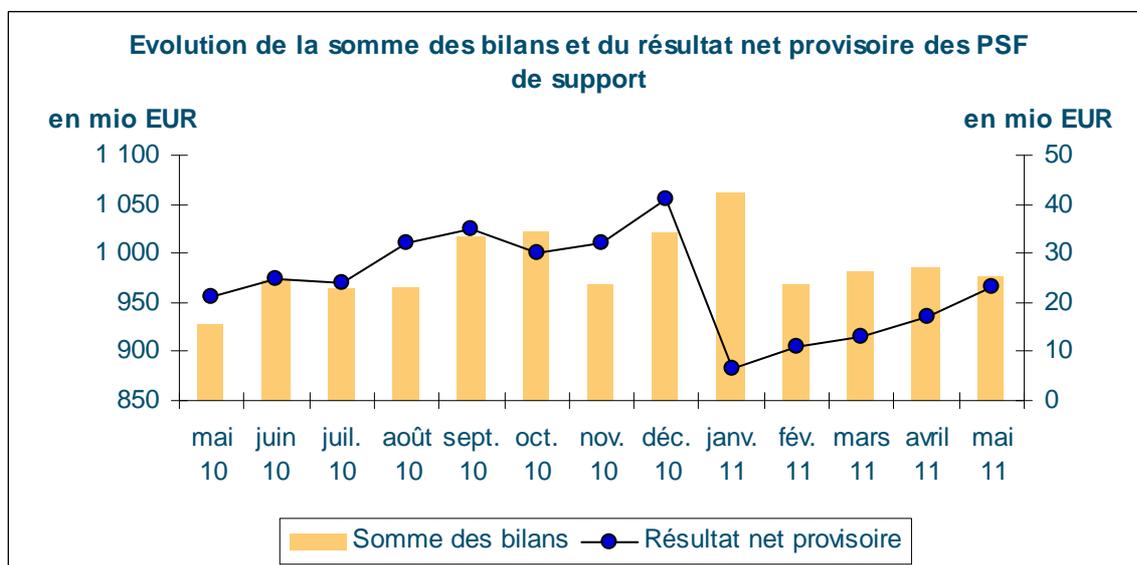
■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 31 mai 2011 en hausse



■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 31 mai 2011 en baisse



■ FONDS DE PENSION, SICAR ET ORGANISMES DE TITRISATION AGREES

Au 11 juillet 2011, 15 **fonds de pension** sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) sont inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

A la même date, 14 professionnels sont agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la **SICAR** suivante a été inscrite sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR):

- QS GEO PEP II S.C.A. SICAR, 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

Au 11 juillet 2011, le nombre des SICAR inscrites sur la liste officielle s'élève à 260 unités.

Le nombre des **organismes de titrisation** agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élève à 27 unités au 11 juillet 2011.

■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

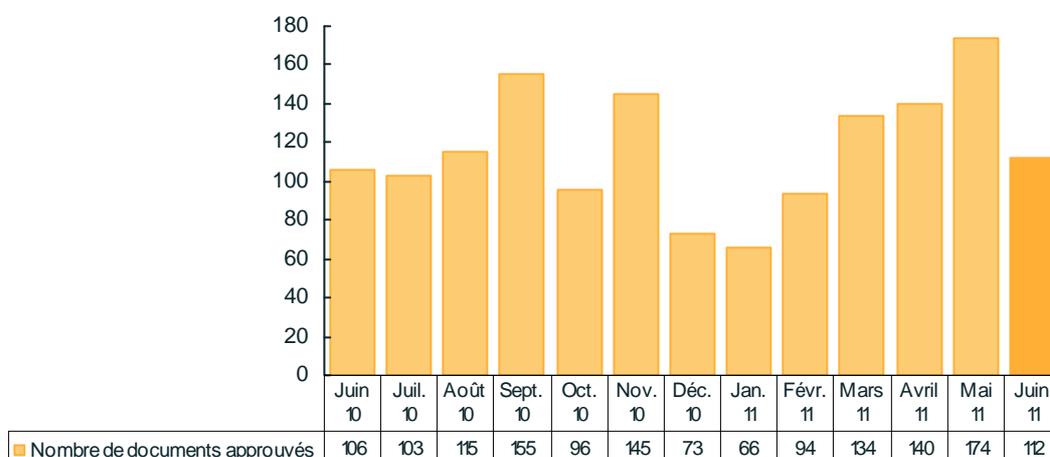
La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 30 juin 2011, 77 cabinets de révision agréés et 232 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 54 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

1. ACTIVITE D'APPROBATION

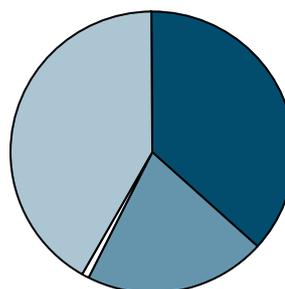
Pour le mois de juin 2011, un total de 112 documents a été approuvé par la CSSF dont 23 prospectus, 41 prospectus de base, 1 document d'enregistrement et 47 suppléments.

Nombre de documents approuvés de juin 2010 à juin 2011



Répartition des documents approuvés au mois de juin 2011

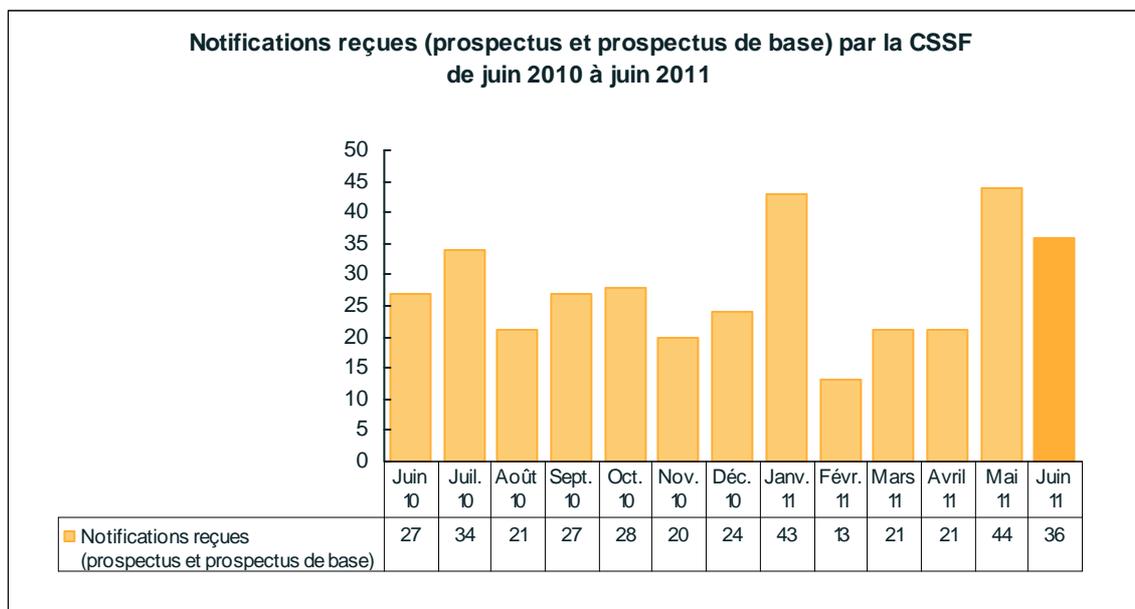
- Prospectus de base : 36,61%
- Prospectus (autres que Prospectus de base) : 20,54%
- Documents d'enregistrement : 0,89%
- Suppléments : 41,96%



2. ACTIVITE DE NOTIFICATION

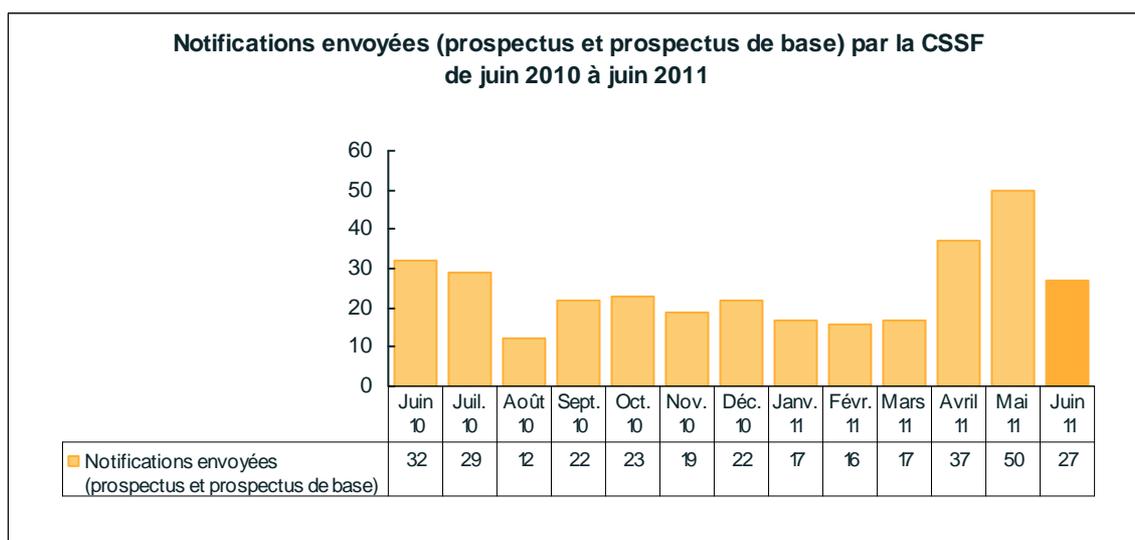
2.1. Notifications reçues par la CSSF

Pour le mois de juin 2011, la CSSF a reçu 36 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base et 44 par rapport à des suppléments en provenance des autorités compétentes de plusieurs Etats membres de l'Union européenne.



2.2. Notifications envoyées par la CSSF

Pour le mois de juin 2011, la CSSF a envoyé des notifications pour 27 prospectus et prospectus de base et pour 27 suppléments¹ approuvés par ses soins vers les autorités compétentes des Etats membres de l'Union européenne.



¹ Ce chiffre correspond au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

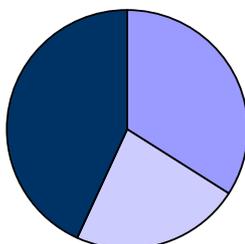
■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 14 juin 2011, 6 émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, 11 émetteurs ont été retirés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 15 juillet 2011, 705 émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.

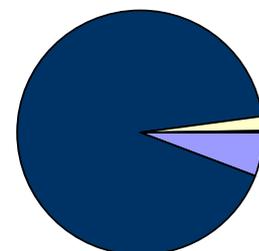
Répartition des émetteurs par pays

■ Luxembourg : 35,74 %
■ Espace Economique Européen : 24,54 %
■ Pays Tiers : 39,72 %



Répartition des émetteurs par type de valeur mobilière admise à la négociation

■ Actions : 7,66 %
■ Titres de créance : 91,06 %
■ Certificats représentatifs : 1,28 %
■ Warrants : 0,00 %



LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Retrait :

WGZ BANK LUXEMBOURG S.A.

Fusion avec DZ PRIVATBANK S.A. le 9 juin 2011

■ LISTE DES PSF

Nouvelles autorisations :

AMEO LUXEMBOURG S.A.

6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Statuts : domiciliataire de sociétés, professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés

Autorisation ministérielle du 31 mai 2011

ODDO SERVICES LUXEMBOURG S.A.

4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

Statuts : agent administratif du secteur financier, agent de communication à la clientèle, opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier, opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier

Autorisation ministérielle du 19 mai 2011

OPEXIA PSF S.A.

38, rue Pafebruch, L-8308 Capellen

Statuts : domiciliataire de sociétés, professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés, agent de communication à la clientèle, agent administratif du secteur financier, opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier, opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier.

Autorisation ministérielle du 31 mai 2011

HEYDER KRÜGER & KOLLEGEN GMBH, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG

11, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Début des activités à partir du 1er juin 2011

Retrait :

FUND ADMINISTRATION SERVICES & TECHNOLOGY NETWORK

LUXEMBOURG S.A., en abrégé "FASTNET S.A."

Fusion par voie d'absorption par CACEIS Bank Luxembourg

Changements d'adresse :

ARENDT SERVICES S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm

DEALIS FUND OPERATIONS S.A.

26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

HOTTINGER & CIE

6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION

Nouvelle autorisation :

FIL INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Activité : gestion collective

Inscription au 1er juillet 2011

Retrait :

SWISSCANTO (LU) BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A.

69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

SWISSCANTO (LU) EQUITY FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

SWISSCANTO (LU) MONEY MARKET FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

SWISSCANTO (LU) PORTFOLIO FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Changements d'adresse :

ACOLIN FUND MANAGEMENT S.A.

4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

FALCON FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG)

19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

■ **LISTE DES SICAR**

Inscription :

QS GEO PEP II S.C.A. SICAR,

84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

Changements d'adresse :

DANUBE SCA, SICAR

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

AKUO INVESTMENT S.C.A. SICAR

3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

SUSTAINABLE DEVELOPMENT FUND, S.C.A., SICAR

6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

PRAX CAPITAL CHINA GROWTH FUND III, S.C.A., SICAR

6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

WINVEST INTERNATIONAL S.A. SICAR

115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

MAT S.A., SICAR

42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., SICAR

40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

■ **LISTE DES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI TRANSPARENCE**

Nouveaux émetteurs :

NOM

DFM Master S.A.

Giovecca Mortgages S.r.l.

Banco Popolare Luxembourg S.A.

Westa ISIC S.A.

Global Bond Series VI, S.A.

Global Bond Series VII, S.A.

PAYS DU SIEGE

Luxembourg

Italie

Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg

Retraits :

<u>NOM</u>	<u>PAYS DU SIEGE</u>
Macquarie Bank Limited	Australie
Jabelmalux S.A.	Luxembourg
Agria Finance S.A.	Luxembourg
Genworth Financial, Inc.	United States of America
Systems 2001 A.T. LLC	Cayman Islands
Highland Legacy Limited	Cayman Islands
Cedar CBO Limited	Cayman Islands
Noble Group Limited	Bermuda
American Express Travel Related Services Co. INC	United States of America
Goldman Sachs Asset Management CBO Limited	Cayman Islands
Crediop Overseas Bank Limited	Cayman Islands

■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits volontaires de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois pendant le mois de mai 2011

Durant le mois de référence, les vingt-neuf organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle:

1) OPC partie I Loi 2002:

- AC QUANT, 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg
- AMETOS SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- ASSENAGON JAPAN TREASURY, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- B&B FONDS, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- BANNIER & CIE. INVESTMENT FUND, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- CAM, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- DWS FLEXIBLE INVEST 10, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS FLEXIBLE INVEST 30, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS FLEXIBLE INVEST 50, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS FLEXIBLE INVEST 70, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS FLEXIBLE INVEST 90, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- LGLOBAL FUNDS, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
- RSM & RB FINANCE, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

2) OPC partie I Loi 2010:

- UNIEM IMMUNO 90, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

3) FIS :

- ADQUANTID SICAV SIF-SCA, 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- ALLSTARS CAPITAL SICAV-SIF, 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- BAVARIA SICAV-SIF, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- CPS INVEST SCA, SICAV-FIS, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- CYCLOPE INVESTISSEMENTS, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg
- DOURO SICAV-SIF, 46, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- ENOLIA PREMIUM CAPITAL SIF (S.C.A.), 11a, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
- GERANA SICAV-SIF, S.A., 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg
- INTELECTIA CAPITAL LUXEMBOURG SICAV-SIF, SCA, 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- LOMBARD ODIER INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY INVESTMENTS, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

- SEB ASIAN PROPERTY II SICAV-SIF, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- TALOMON FUND S.C.A., SICAV-SIF, 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- UNIVEST V, 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- VPV TARGET FCP-FIS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- WILLOWTREE FUND S.C.A., SICAV-SIF, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Les seize organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été retirés de la liste officielle au cours du mois de mai 2011:

1) OPC partie I Loi 2002:

- CALYPSO SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- DEKA-CAPGARANT PLUS, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DWS FIXED INCOME STRATEGY, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- FOYER PATRIMONIUM SELECTION, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- FOYER SELECTION, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- GOLDMAN SACHS FUNDS, FCP, 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- ING (L) RENTA FUND, 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- J. VAN BREDA BEHEERSFONDS, 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- PIONEER ABSOLUTE RETURN EQUITY ASIA, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

2) OPC partie II Loi 2010 :

- HDF SICAV DIVM (LUX), 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg
- ML SELECTED FUND SERIES, 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- PELLUCIDA, 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg
- PORTFOLIO MULTI-MANAGER FUND, 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

3) FIS :

- MFOUNTAIN SELECTED FUND SERIES, 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- PLUS 2009 SICAV-FIS S.C.A., 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- VOLGA RESOURCES SICAV-SIF S.A., 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Retraits de la liste officielle décidés par la CSSF :

Suite à la décision prise par la CSSF de retirer la société d'investissement à capital variable TTS FUND SICAV-FIS de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés en vertu des articles 43(2) et 46 de la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VIe Chambre, siégeant en matière commerciale a, par jugement du 7 juillet 2011, déclaré la dissolution et a ordonné la liquidation du fonds d'investissement spécialisé TTS FUND SICAV-FIS. Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Christiane Junck et liquidateur Maître Ferdinand Burg.

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **143** (14 juillet 2011)
Somme des bilans : **EUR 776,377 milliards** (31 mai 2011)
Résultat avant provisions : **EUR 2,92 milliards** (30 juin 2011)
Emploi : **26 221 personnes** (31 mars 2011)

Nombre d'OPC :
- Partie I de la loi 2010 : **1 866** (14 juillet 2011)
- Partie II de la loi 2010 : **615** (14 juillet 2011)
- Fonds d'investissement spécialisés (FIS) : **1 281** (14 juillet 2011)
TOTAL : 3762

Patrimoine global net : **EUR 2 219,208 milliards** (31 mai 2011)

Nombre de sociétés de gestion : chapitre 15 (loi du 17 décembre 2010) : **182** (14 juillet 2011)
Nombre de sociétés de gestion : chapitre 16 (loi du 17 décembre 2010) : **212** (14 juillet 2011)
Emploi : **2 367 personnes** (31 mars 2011)

Nombre d'entreprises d'investissement : **113** dont **11** succursales (14 juillet 2011)
Somme des bilans des entreprises d'investissement : **EUR 4,939 milliards** (31 mai 2011)
Résultat net provisoire : **EUR 221,60 millions** (31 mai 2011)
Emploi : **2 326 personnes** (31 mars 2011)

Nombre de PSF spécialisés : **116** (14 juillet 2011)
Somme des bilans des PSF spécialisés : **EUR 9,266 milliards** (31 mai 2011)
Résultat net provisoire : **EUR 267,13 millions** (31 mai 2011)
Emploi : **3 599 personnes** (31 mars 2011)

Nombre de PSF de support : **81** (14 juillet 2011)
Somme des bilans des PSF de support : **EUR 976 millions** (31 mai 2011)
Résultat net provisoire : **EUR 23,04 millions** (31 mai 2011)
Emploi : **8 274 personnes** (31 mars 2011)

Nombre de fonds de pension : **15** (11 juillet 2011)

Nombre de SICAR : **260** (11 juillet 2011)

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **27** (11 juillet 2011)

Nombre d'émetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence : **705** (15 juillet 2011)

Emploi total dans les établissements surveillés (Banques, PSF, Sociétés de gestion) :
42 787 personnes (31 mars 2011)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF
110, route d'Arlon, L-2991 LUXEMBOURG
Tél. : (+352) 26 251 560
E-mail : direction@cssf.lu
Site Internet : www.cssf.lu